

Oui à des profs de lettres qualifiés !

Ni recrutement au rabais, ni bivalence !

Manque de profs en Lettres Modernes

Quand le ministère manque de profs dans une discipline, il joue sur **deux leviers** :

- **supprimer des heures** dans la discipline sinistrée pour ajuster les besoins aux ressources disponibles (c'est ainsi qu'on a supprimé une heure de techno en 6^{ème} et les maths dans le tronc commun de lycée dans la première version de la réforme Blanquer, à peine réajustée depuis).
- **rechercher des contractuels**, avec un succès souvent bien mitigé.

Or, **les contractuels ne se bousculent pas** face à la **pénurie de profs de lettres** (en partie due à la manière dont les remplaçants de cette discipline sont traités et craquent les uns après les autres). **Et supprimer des heures de Français, on voit mal comment** cela pourrait encore être fait, même si le ministère osait. D'une part, les [études ministérielles](#) documentent elles-mêmes la **baisse constante du niveau de langue des élèves**. D'autre part, **les horaires de français ont chuté**, entre 1975 et aujourd'hui : [522h de français en moins](#) sur l'ensemble de la scolarité. Désormais, le mammouth est complètement dégraissé (4h30 au collège et 4h au lycée) ; et en bac pro, on voit l'os (120h par an à se partager entre français, histoire-géo et EMC).

Une expérimentation inacceptable !

Une autre stratégie expérimentale dans notre académie simplifie la question. Tu as eu un petit bagage littéraire par la fac ou par une prépa ? Deviens prof de Français. Chaque enseignant de l'académie a reçu sur I-Prof un **appel à volontaires** qui explique : « *il s'agit de permettre à des enseignants d'une autre discipline qui le souhaiteraient de prendre en charge cet enseignement. A cette fin, est créée une attestation "Enseigner le français" »*.

Un recrutement au rabais

Certes, des « *éléments tangibles* » et des « *expériences* » sont attendus. Cependant, **les conditions ne rassurent pas sur l'exigence disciplinaire**, car l'accent est mis sur la connaissance des *programmes* et des *objectifs* de l'enseignement de français, plutôt que sur la *discipline* en elle-même. Seront évaluées « *les connaissances didactiques, OU tout au moins la capacité à exercer un jugement réflexif sur sa pratique* » (c'est nous qui soulignons). Les candidats produiront un **dossier de 5 pages** (même pas soumis à évaluation), en vue de passer avec les IPR un **entretien de 30 minutes** censé mesurer leurs compétences.

Une attestation qui ne certifie rien

Même ceux qui se lanceraient dans l'expérimentation ne pourraient pas prétendre y gagner une certification, car **l'attestation obtenue serait remise en jeu chaque année et invalide hors de l'académie de Dijon**. Dans une académie où les trop nombreux compléments de service pourraient pousser à enseigner autre chose plutôt que d'être sur plusieurs établissements, l'expérimentation lancée constitue un inacceptable miroir aux alouettes !

Le SNFOLC s'oppose à cette expérimentation :

- Elle **dévalue l'enseignement disciplinaire** en proposant à presque n'importe quel professeur d'enseigner une matière dont il n'est pas spécialiste.
- Elle n'offre **aucune formation solide** aux candidats intéressés par l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.

Le SNFOLC réaffirme ses revendications :

- L'amélioration de nos conditions de travail avec la **baisse des effectifs par classe et des HSA** imposées.
- **L'augmentation des salaires** par une augmentation indiciaire de 10% tout de suite, et par une négociation sur le rattrapage du pouvoir d'achat perdu
- **L'augmentation des postes offerts aux concours.**
- Non à tout projet visant à généraliser la **bivalence**